Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE
structure porteuse

Bureau de la CLE

14 septembre 2017

Loire
LE DÉPARTEMENT

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire
structure porteuse

Ordre du jour

1. Schéma Directeur des Eaux Pluviales (SDEP) de SEM
2. Avis du Bureau sur le projet de réaménagement du lit et des berges de l'Echapre
3. Avis du Bureau sur le projet de plan d'adaptation CC de l'AELB
4. Avis du Bureau sur le projet de Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau LB

Loire
LE DÉPARTEMENT

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire
structure porteuse

Points d'information

- Réunion technique eaux pluviales le 19 septembre à Commelle-Vernay
- Restitution étude évaluation des flux de phosphore entrant dans la retenue de Grangent
- Plan de communication globale du SAGE
- Observatoire du SAGE

Loire
LE DÉPARTEMENT

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire
structure porteuse

1 - Présentation du projet de SDEP SEM

Loire
LE DÉPARTEMENT

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA MOYENNE VALLEE DU GIER

SCHÉMA DIRECTEUR EAUX PLUVIALES DE SAINT ETIENNE - METROPOLE

Bureau de la CLE du 14 septembre 2017

Commission Locale de l'Eau du 28 septembre 2017

SCHÉMA DIRECTEUR EAUX PLUVIALES

SAINT-ETIENNE métropole

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA MOYENNE VALLEE DU GIER

Cabinet MERLIN
Groupe MERLIN

PROLOG INGENIERIE

Réalités Environnement

PreMesHyd
Prestations de Mesures Hydrauliques

SCHEMA DIRECTEUR EAUX PLUVIALES

SAINT-ETIENNE métropole

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA MOYENNE VALLEE DU GIER

- **L'objectif du Schéma Directeur EP est de définir les stratégies à adopter, en termes de gestion des eaux pluviales, sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et cela pour les trois cas de figure suivants :**
  - **pour résorber les désordres signalés** lors des enquêtes menées auprès des communes de l'agglomération. On se trouve alors dans une démarche curative ;
  - **en cas de construction d'un nouveau projet**. On se trouve alors dans une démarche préventive ;
  - **en cas de modification d'aménagements existants**. On se trouve là encore dans une démarche préventive.

Cabinet MERLIN Groupe MERLIN

PROLOG INGENIERIE

Réalités Environnement

Pre Mes Hyd Prestations de Mesures Hydrauliques

SAINT-ETIENNE métropole

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA MOYENNE VALLEE DU GIER

Cabinet MERLIN
Groupe MERLIN

PROLOG INGENIERIE

Réalités Environnement

PreMesHyd
Prestations de Mesures Hydrauliques

Sommaire

- **La présentation suivra le déroulement suivant :**

1. Rappel des problématiques liées au ruissellement ;
2. Règles générales de gestion des EP;
3. Stratégies adoptées (réduction de l'aléa et de la vulnérabilité) ;
4. Politique de gestion des EP retenue

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA MOYENNE VALLEE DU GIER

- **Rappel des problématiques liées au ruissellement**
  - Enjeu lié au risque inondation important sur le territoire de Saint-Etienne-Métropole : épisodes de crues réguliers (ex. : 2003, 2008 et 2014) et zones urbaines denses en fond de vallée ;

  - De nombreux désordres liés au ruissellement ou au débordement de réseaux en temps de pluie ont été recensés sur le territoire étudié.

- **Dégâts estimés à 31 000 000 € sur le Gier pour une crue 30 ans (Source : ACB ISL).**

SAINT-ETIENNE métropole

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA MOYENNE VALLEE DU GIER

Cabinet MERLIN Groupe MERLIN

PROLOG INGENIERIE

Réalités Environnement

PreMesHyd Prestations de Mesures Hydrauliques

- **Quelles règles de gestion des EP mettre en place ?**
  - La maîtrise des rejets eaux pluviales implique la limitation du débit de fuite ;
  - Cette limitation du débit de fuite s'accompagne d'un volume de stockage dimensionné pour une période de retour choisie.

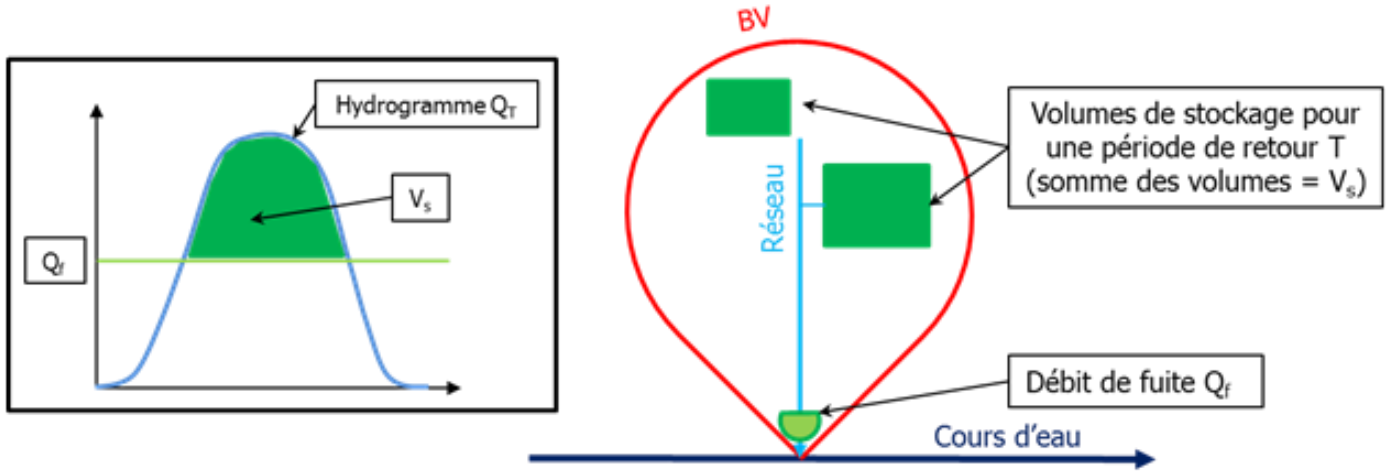

SAINT-ETIENNE métropole

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA MOYENNE VALLEE DU GIER

- **Quel débit limite accepter en aval des différents bassins versants ?**
  - Il doit tenir compte de la capacité hydraulique avant débordement des principaux cours d'eau, milieux aval vers lesquels les eaux pluviales vont ruisseler ;
  - Le débit de fuite retenu sera le débit spécifique avant débordement de **5 L/s/ha**. Ce débit de fuite devra être comparé à la capacité du réseau reprenant les apports d'un futur aménagement. La valeur de débit la plus contraignante sera alors retenue.

- **Quel niveau de protection mettre en place ?**
  - Dans un souci d'homogénéité territoriale, et afin d'être en accord avec les objectifs du Contrat de rivière du Gier et les obligations du SAGE Loire en Rhône-Alpes, il sera retenu un **niveau de protection trentennale**.

Cabinet MERLIN Groupe MERLIN

PROLOG INGENIERIE

Réalités Environnement

PreMesHyd Prestations de Mesures Hydrauliques

SAINT-ETIENNE métropole

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA MOYENNE VALLEE DU GIER

Cabinet MERLIN Groupe MERLIN

PROLOG INGENIERIE

Réalités Environnement

PreMesHyd Prestations de Mesures Hydrauliques

- **Quels coefficients de ruissellement considérer ?**
  - Ce coefficient permet de caractériser l'importance des apports en eaux pluviales qui doivent être stockés dans le volume à mettre en place ;
  - Nous avons considéré pour la pluie de période de retour 10 ans les mêmes coefficients de production (soit 0,5) que ceux considérés pour la pluie de 2008 (dont les périodes de retour sont comprises entre 5 et 10 ans) ;
  - Nous avons considéré pour les pluies de période de retour 30 ans et plus des coefficients de production de 0,8 (on considère donc que 80% du volume de la pluie ruisselle jusqu'au Gier). Ce coefficient a été choisi en estimant les coefficients d'apport de la pluie de décembre 2003, dont les périodes de retour sont très importantes (allant jusqu'à plus de 100 ans dans le secteur de La Valla-en-Gier).

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA MOYENNE VALLEE DU GIER

- **Nous avons défini 2 stratégies à adopter :**
  1. stratégie de réduction de la vulnérabilité : mise en place de solutions « locales » qui permettent de s'émanciper de la mise en place systématique de volumes de rétention (plus coûteux et plus longs à mettre en œuvre). Par exemple :
     - pour des inondations de caves, mise en place de dos d'âne et grille (venant respectivement dévier et capter les écoulements)

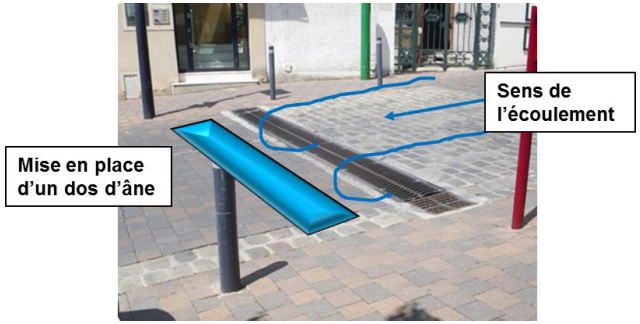

SAINT-ETIENNE métropole

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA MOYENNE VALLEE DU GIER

2. stratégie de réduction de l'aléa : mise en place de volumes de rétention qui seront dimensionnés selon les règles définies.

- **Volonté d'utiliser les techniques de gestions intégrées des eaux pluviales pour réaliser les volumes de stockage, techniques moins coûteuses que les techniques « enterrées ».**

- **En complément des techniques de gestion intégrée des eaux pluviales, utilisation de « techniques douces » sur les parcelles faiblement urbanisées.**

Cabinet MERLIN Groupe MERLIN

PROLOG INGENIERIE

Réalités Environnement

PreMesHyd Prestations de Mesures Hydrauliques

3. Stratégie de réduction de l'aléa

– techniques de gestion des eaux pluviales :
  - Noues étanches et fossés ;
  - Tranchées drainantes étanches ;
  - Structures réservoirs étanches ;
  - Toitures stockantes ;
  - Toitures stockantes végétalisées ;
  - Bassins secs ;
  - Bassins en eau ;
  - Bassins enterrés ;
  - Espaces publics inondables.

4. Politique de gestion des EP retenue

Application de la politique retenue au BV du désordre

Réalisation d'une étude détaillée qui permettrait d'optimiser le volume à mettre en place en proposant des aménagements suffisants à la résolution du désordre

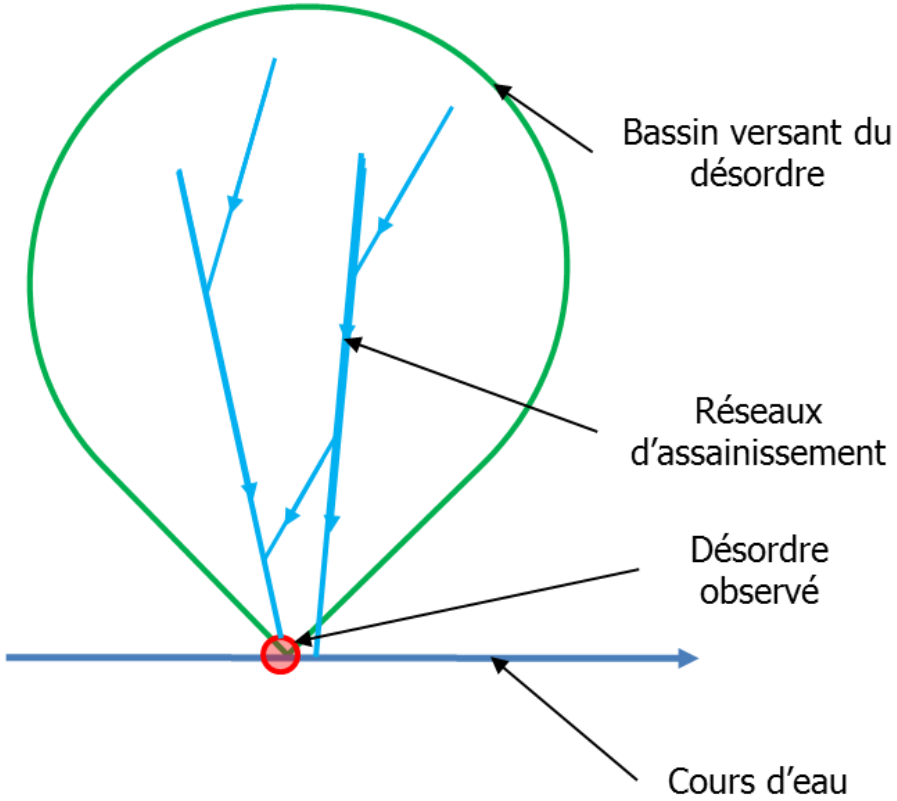

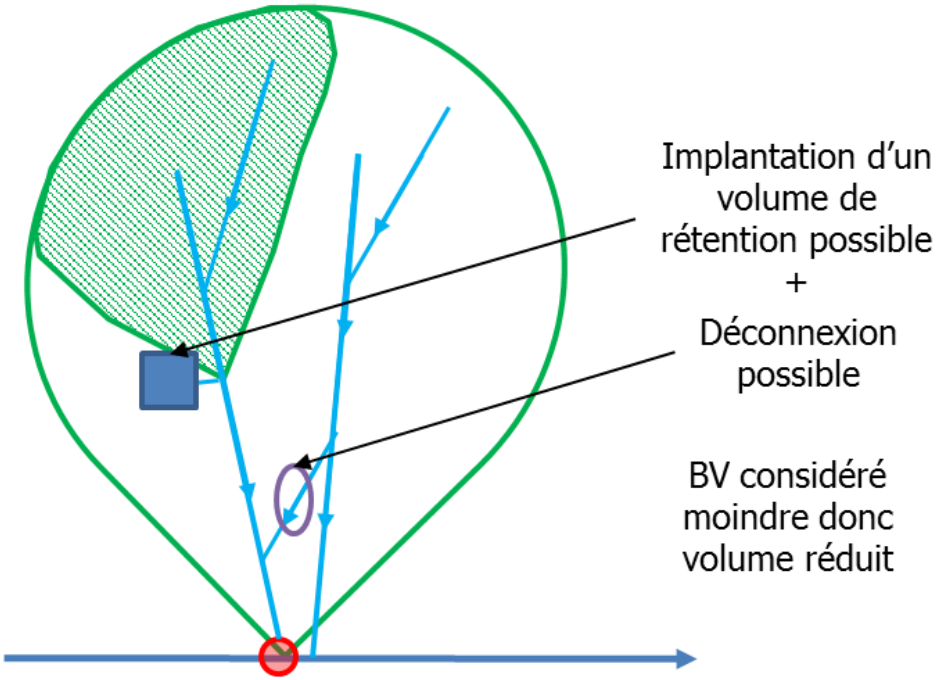

4. Politique de gestion des EP retenue

- **Finalement la politique de gestion des EP proposée est la suivante :**

➔ Pour les nouveaux aménagements :

– Pour les projets dont la surface de parcelle est supérieure à 1000 m² ou pour lesquels la surface imperméable finale sera supérieure à 400 m² :
  - **un débit de fuite de 5 L/s/ha** qui tient compte de la capacité du milieu récepteur à l'aval. Valeur à comparer à la capacité du réseau reprenant les apports de l'aménagement considéré ➔ la valeur retenue sera la plus contraignante des 2 ;
  - **un niveau de protection trentennal** ;
  - **des coefficients de ruissellement** allant de 0,2 à 1 ;

– Pour les projets en dessous de ce seuil, un forfait sera appliqué (2 L/s et 5 m3).

SAINT-ETIENNE métropole

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA MOYENNE VALLEE DU GIER

Cabinet MERLIN
Groupe MERLIN

PROLOG INGENIERIE

Réalités Environnement

PreMesHyd
Prestations de Mesures Hydrauliques

4. Politique de gestion des EP retenue

➔ Pour les projets de modification de l'existant :

- **un débit de fuite de 10 L/s/ha** ;
- **un niveau de protection trentennal** ;
- **des coefficients de ruissellement** allant de 0,2 à 1 ;
  - **seuil d'application** :
    - pour une extension, projets pour lesquels la surface imperméable initiale est supérieure à 400 m² et pour lesquels l'extension envisagée représente plus de 20% de la surface initiale (soit une surface finale de 480 m²) ;
    - pour une réhabilitation, les projets dont la surface imperméable est supérieure à 480 m².

SAINT-ETIENNE métropole

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA MOYENNE VALLEE DU GIER

Cabinet MERLIN Groupe MERLIN

PROLOG INGENIERIE

Réalités Environnement

PreMesHyd Prestations de Mesures Hydrauliques

4. Politique de gestion des EP retenue

➔ Pour les projets visant à résorber les désordres existants

- mise en place, si c'est possible, de solutions locales de réduction de la vulnérabilité ;

- sinon, mise en place de volumes de rétention :
  - **dimensionnés avec les règles suivantes (politique globale) :**
    - **débit de fuite de 10 L/s/ha** ;
    - **volume calculé pour un événement trentennal** ;
    - **coefficient de ruissellement global** de l'ordre de 0,8, issu de l'analyse des événements de décembre 2003 et novembre 2008.
  - **si les coûts de travaux engendrés sont trop importants (de l'ordre de 500 000 € ou plus), réalisation d'une étude détaillée au préalable, dont l'objectif premier est la résolution du désordre.**

Localisation des désordres et bassins versants amont des désordres sur le territoire de Saint-Etienne-Métropole

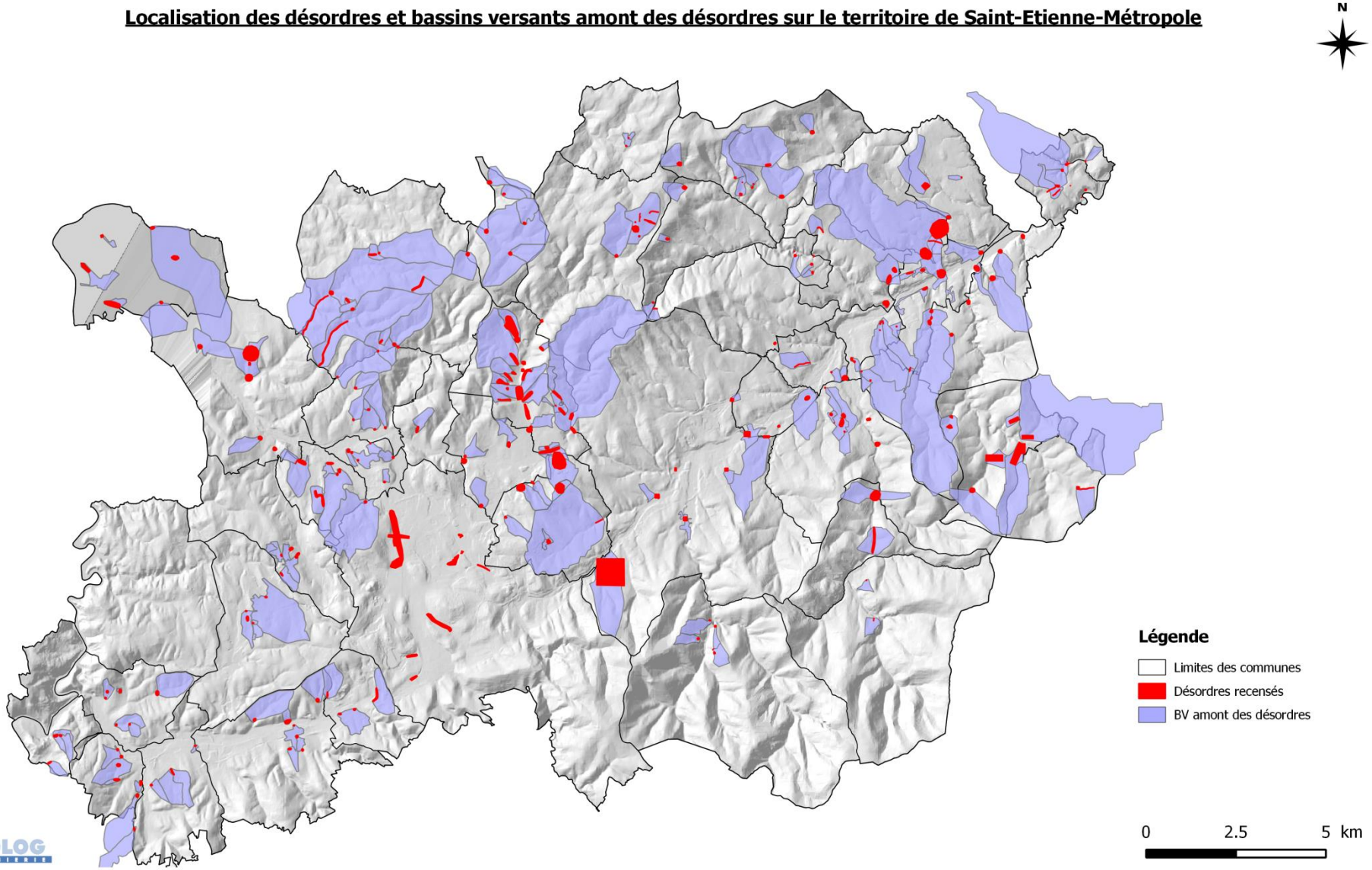

SAINT-ETIENNE métropole

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA MOYENNE VALLEE DU GIER

Cabinet MERLIN
Groupe MERLIN

PROLOG INGENIERIE

Réalités Environnement

PreMesHyd
Prestations de Mesures Hydrauliques

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire
structure porteuse

2 - Avis du Bureau sur le projet de réaménagement du lit et des berges de l'Echapre

Loire
LE DÉPARTEMENT

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE
structure porteuse

Projet de réaménagement du lit et des berges de l'Echapre

Le projet

- ✓ **Réaménagement du lit et des berges de l'Echapre** dans sa partie bétonnée (amont RN88, entre le Chambon-Feugerolles et Firminy)
- ✓ Linéaire concerné **1100 m** (trois tronçons)
- ✓ opération incluse (action n°129 du volet B) et référencée comme **prioritaire** dans le **contrat de rivière « Ondaine – Lizeron »** - avis favorable CLE le 18 mars 2014 sur ce CR
- ✓ Avis du Bureau au titre de la procédure **d'autorisation unique Loi sur l'Eau,** pour les trois tronçons

Loire
LE DÉPARTEMENT

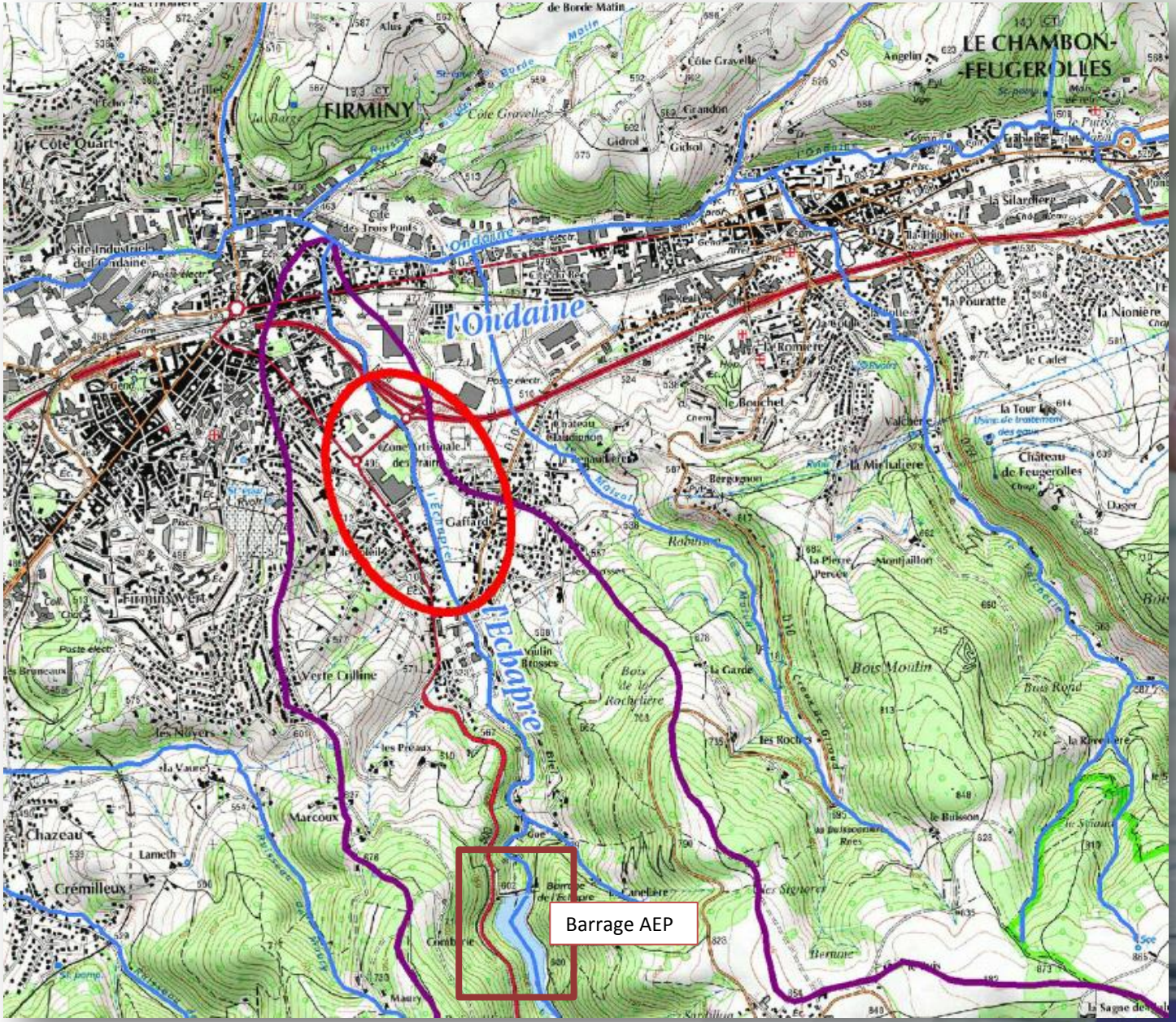

Loire
LE DÉPARTEMENT

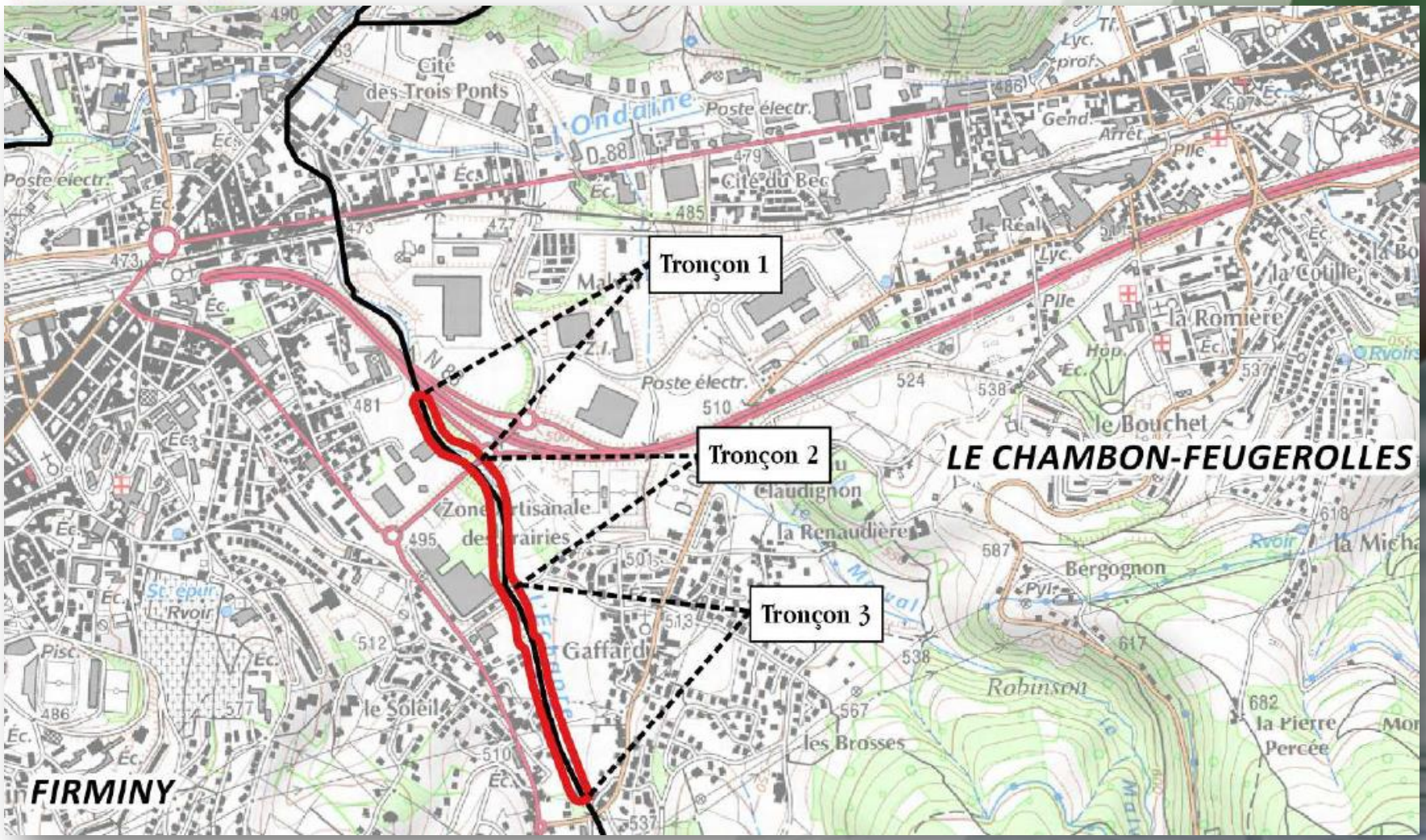

Loire
LE DÉPARTEMENT

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

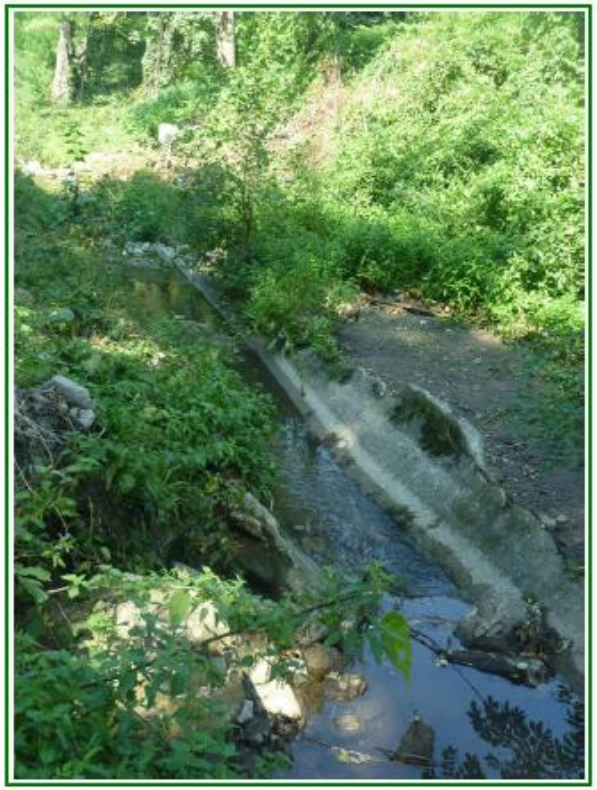

Loire
LE DÉPARTEMENT

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire
structure porteuse

Projet de réaménagement du lit et des berges de l'Echapre

CONTEXTE/DIAGNOSTIC

- ✓ **UNE ABSENCE D'ENTRETIEN** DES BERGES PAR LES RIVERAINS
- ✓ **UNE DÉGRADATION DU CUVELAGE BÉTON** (FLANCS ET BERGES) ENTRAINANT DES **PERTES D'EAU** VERS LES CAVITÉS MINIÈRES AFFLEURANTES
- ✓ DES **ASSECS** SÉVÈRES (PLUSIEURS MOIS)
- ✓ UNE **AUGMENTATION DU DÉBIT RÉSERVÉ** DU BARRAGE AEP SITUÉ EN AMONT DE L'ECHAPRE (DE 6 À 17 L/S)

Loire
LE DÉPARTEMENT

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire
structure porteuse

Projet de réaménagement du lit et des berges de l'Echapre

OBJECTIFS POURSUIVIS

- ✓ **QUANTITATIF : RÉDUIRE LES PERTES** VERS LES MILIEUX SOUTERRAINS POUR **GARANTIR LE DBM SUR LA TOTALITÉ DU LINÉAIRE**
- ✓ **QUALITATIF :** AUGMENTER LES PHÉNOMÈNES DE **DILUTION DES APPORTS** DIFFUS ET DÉVERSOIRS D'ORAGE
- ✓ **RISQUE INONDATION :** RÉDUCTION DE LA VITESSE D'ÉCOULEMENT (PENTE) ET SUPPRESSION DES DÉSORDRES LIÉS AUX MAUVAIS ÉTAT DU CUVELAGE (DÉCHAUSSEMENT, ATTERRISSEMENT,….)

Loire
LE DÉPARTEMENT

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire
structure porteuse

Projet de réaménagement du lit et des berges de l'Echapre

OBJECTIFS POURSUIVIS

- ✓ **CONTINUITÉ** : RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ PISCICOLE COURS D'EAU CLASSÉ EN LISTE 1 ET 2 AU TITRE DE L'ARTICLE L214-17 (SUPPRESSION D'UN SEUIL INFRANCHISSABLE)
- ✓ **MILIEU** : **RENATURATION D'UN LIT** TRÈS ARTIFICIALISÉ, ET RECONSTITUTION D'UNE **RIPISYLVE** STABLE (MAINTIEN DES BERGE ET ESPACE TAMPON)

Loire
LE DÉPARTEMENT

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE
structure porteuse

Projet de réaménagement du lit et des berges de l'Echapre

MOYENS

- ✓ **MISE EN PLACE D'ENROCHEMENT** POUR LA PÉRENNISATION DU PROFIL EN LONG ET EN TRAVERS DU COURS D'EAU
- ✓ **MISE EN PLACE D'UN COMPLEXE D'ÉTANCHÉITÉ** : FOND TAPIS D'ENROCHEMENT ABONDÉS EN ÉLÉMENTS PLUS FINS SOUS LE LIT
- ✓ **TECHNIQUES VÉGÉTALES** POUR LA RENATURATION ET RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DES BERGES

Loire
LE DÉPARTEMENT

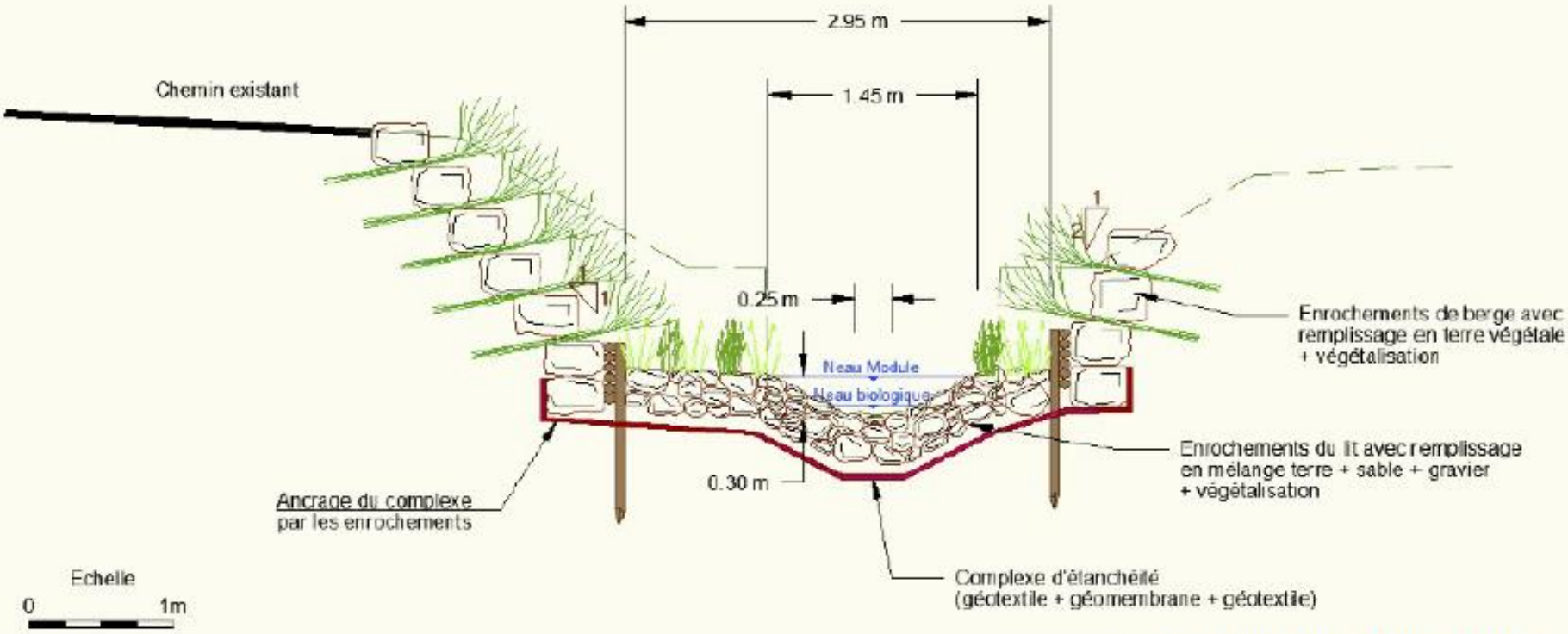

Source : Etude Hydraulique MAD'EO

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire
structure porteuse

Projet de réaménagement du lit et des berges de l'Echapre

Moyens

- ✓ **Création de seuils en enrochement de faibles hauteurs et régulièrement répartis pour :**
  - ✓ garantir la continuité piscicole (hauteurs de chute comprises entre 20 et 30 cm)
  - ✓ réduire la pente motrice du cours d'eau et augmenter la lame d'eau
  - ✓ limiter les risques d'érosions et d'incision
  - ✓ améliorer la continuité sédimentaire
- ✓ **Suppression du seuil de la Fayolière** (environ 1 m, référencé ROE 76999).

Loire
LE DÉPARTEMENT

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

Schéma de principe

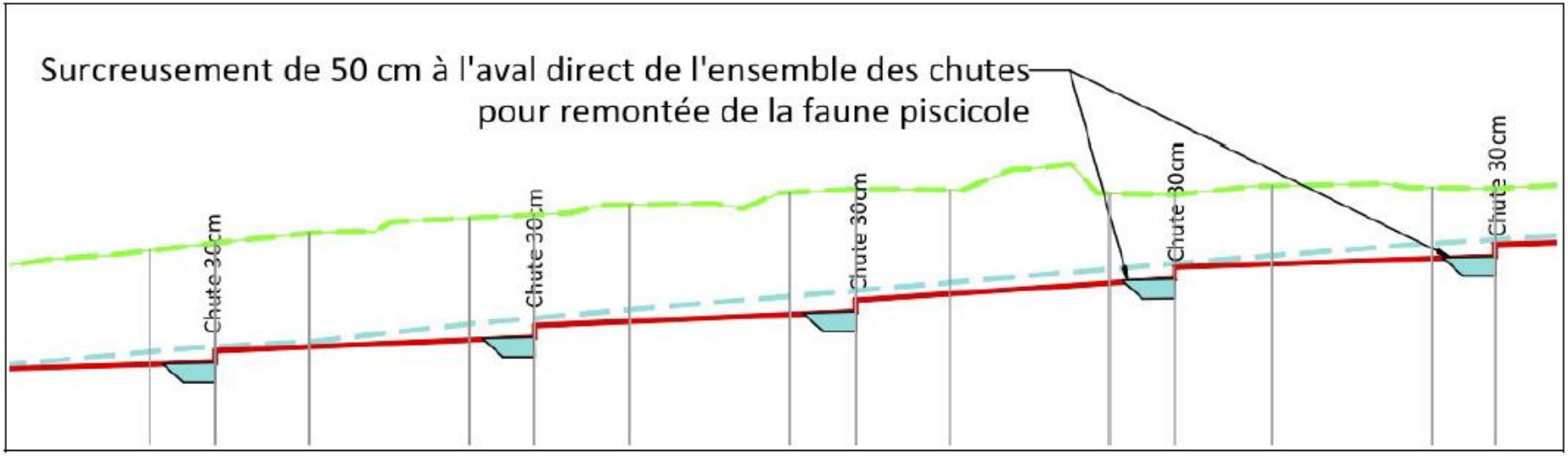

Loire
LE DÉPARTEMENT

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE
structure porteuse

Projet de réaménagement du lit et des berges de l'Echapre

CALENDRIER/PHASAGE DES TRAVAUX

- ✓ PREMIÈRE PHASE DE TRAVAUX **PREMIER SEMESTRE 2018 POUR LE TRONÇON 2**
- ✓ **COURS D'EAU SALMONICOLE CLASSÉ EN PREMIÈRE CATÉGORIE :** PÉRIODE ESTIVALE LA PLUS FAVORABLE POUR LES TRAVAUX + BASSES EAUX
- ✓ PRÉVISIONNEL : **2020 POUR LE TRONÇON 1 ET 2021 POUR LE TRONÇON 3**, APRÈS UNE PHASE DE SUIVI SUR LE TRONÇON 2 PERMETTANT DE **VALIDER LES CHOIX TECHNIQUES CONCERNANT L'IMPERMÉABILISATION DU LIT**

Loire
LE DÉPARTEMENT

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE
structure porteuse

Projet de réaménagement du lit et des berges de l'Echapre

INCIDENCES ATTENDUES (VOLET QUANTITATIF)

- ✓ AMÉLIORATION DES DÉBIT À L'ÉTIAGE ET MOYENNES EAUX
- ✓ INTÉGRATION DES PRESCRIPTIONS DU PPRI ONDAINE ET AFFLUENTS
- ✓ DÉBIT DE POINTE EN CRUE DÉCENNALE DE 11 300 L/S NON SIGNIFICATIVEMENT IMPACTÉ PAR LA RÉDUCTION DES PERTE (50 L/S MAX)
- ✓ RÉDUCTION DE LA PENTE DU COURS D'EAU VA « CASSER » LA VITESSE DES ÉCOULEMENTS EN PÉRIODE DE CRUE
- ✓ PLUS, SUPPRESSION DES DÉSORDRES LIÉS AUX MAUVAIS ÉTAT DU CANIVEAU BÉTON ET PAVÉS

Loire
LE DÉPARTEMENT

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE
structure porteuse

Projet de réaménagement du lit et des berges de l'Echapre

Incidences attendues (volet qualitatif)

- ✓ Augmentation de la lame d'eau et nouvelle continuité écologique vont participer au décloisonnement vie piscicole
- ✓ Dilution des pollutions
- ✓ Création d'un nouveau lit constitué d'un mélange terre-sable-graviers plus favorable au développement de la vie aquatique que les pavés ou cuvelage béton
- ✓ Renaturation des berges (fonctions des ripisylves)

Loire
LE DÉPARTEMENT

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE
structure porteuse

Projet de réaménagement du lit et des berges de l'Echapre

Compatibilité avec le SAGE LRA

Objectif général 1.2 : Préserver et améliorer la continuité écologique.

Objectif général 1.3 : Améliorer l'hydromorphologie

Objectif général 4.2 : Gérer le risque d'inondation (mieux connaître, réduire la vulnérabilité aux inondations, préserver les zones d'expansion de crue, etc.

Objectif général 5.2 : Prendre en compte les milieux aquatiques et les ressources en eau dans les politiques de développement et d'aménagement du territoire

Loire
LE DÉPARTEMENT

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire
structure porteuse

3 - Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne

Loire
LE DÉPARTEMENT

Établissement public du ministère chargé du développement durable

Le projet de PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

CLE du SAGE Loire amont - 12 septembre 2017

Un contexte avéré

Accord de Paris sur le Climat 2016

- Le climat change
  - Hausse des températures de l'air
  - Hausse du niveau de la mer
  - Modification de la répartition des précipitations
  - …
- Avec des conséquences pour l'eau et les milieux aquatiques…
  - Augmentation de la température de l'eau
  - Baisse des débits d'étiage
  - Augmentation de l'eutrophisation
  - …
- et pour les usages de l'eau :
  - Dégradation de la qualité de l'eau
  - Baisse de la ressource disponible à l'étiage
  - Gestion complexe des évènements intenses
  - Risques de tension pour le partage de la ressource
  - Évolution des habitats et des espèces
  - …

La démarche du Comité de bassin Loire-Bretagne

- Rappel chronologique
  - ***Nov. 2015*** : Décision du comité de bassin d'engager la rédaction d'un plan suite à la conférence de Paris sur le climat.
  - ***Mars 2016***: Comité de Bassin dédié à cette thématique. Début des travaux des commissions et de l'étude de la vulnérabilité
  - ***Octobre 2016*** : séminaire inter-commissions
  - ***Mars 2017*** : approbation d'un projet de plan
  - ***Mai 2017*** : Début de la consultation sur le projet

La construction du Plan d'adaptation au CC

Le plan comprend :

- Des principes et des objectifs :
  - Des actions sans regret
  - Favoriser la résistance et la résilience des milieux
  - Eviter la mal-adaptation
- Une analyse de la vulnérabilité du territoire
- Pour chaque axe de travail retenu une identification :
  - des actions possibles
  - d' exemples actuels

La construction du Plan d'adaptation au CC

Les 5 axes ou enjeux centraux du plan sont issus des Questions Importantes du SDAGE et du PGRI

1. Qualité des eaux

2. Milieux aquatiques

3. Quantité

4. Inondation *et submersion marine*

5. Gouvernance

1 - La Qualité de l'eau

<u>Les enjeux associés au réchauffement climatique</u>

- Augmentation de la température de l'air et de l'eau
- Baisse des débits d'étiage des cours d'eau et des niveaux d
  nappes

- Concentration des pollutions en cours d'eau

- Augmentation des phénomènes d'eutrophisation

- Limitation des usages

1 - La Qualité de l'eau

Un principe d'action : *prévenir la dégradation de la qualité de l'eau et maintenir voire renforcer les capacités auto-épuratrices des milieux aquatiques*

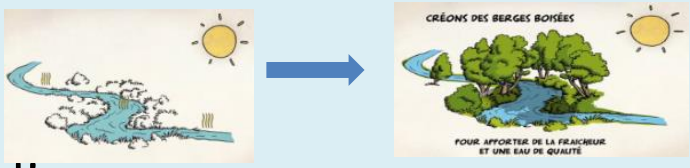

Des leviers d'action :

- Limiter l'augmentation de la T° de l'eau
- Limiter les pollutions ponctuelles, tenir compte de ces changements dans la gestion des STEP
- Limiter la pression polluante diffuse
- Améliorer et diffuser la connaissance

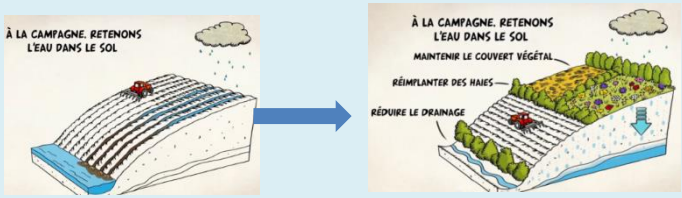

D'autres leviers toujours en débat….

2 - Les Milieux aquatiques

- <u>Les enjeux associés au réchauffement climatique :</u>

  - Atteinte de la T° limite pour la reproduction/létale
  - Concurrence d'espèces exotiques
  - Définition des nouvelles zones de répartition de certaines espèces
  - Protection des zones humides
  - Préservation des services écosystémiques

2 - Les Milieux aquatiques

- **Un principe d'action** : *augmenter la robustesse et la résilience des écosystèmes aquatiques, afin de redonner aux milieux leurs fonctionnalités*

- **Des leviers d'action** *:*
  - Rétablir, maintenir ou améliorer l'hydraulique fonctionnelle et la qualité des cours d'eau
  - Maîtriser l'étalement péri-urbain et la gestion de l'eau en ville et dans les activités humaines
  - Améliorer et diffuser la connaissance

D'autres leviers toujours en débat….

3 – La quantité

<u>Les enjeux associés au réchauffement climatique :</u>

- Risque de conflit sur le partage de la ressource
- Augmentation des besoins en eau des plantes
- Pollution plus concentrée
- Gérer des pluies intenses
- Limite au développement économique

3 – La quantité

- **Un principe d'action** : mettre en œuvre toutes les façons d'économiser l'eau et d'optimiser son utilisation dans tous les usages, avec la perspective de réduire la dépendance à l'eau

- **Des leviers d'action** :
  - Développer la gestion intégrée de la ressource
  - Réduire la dépendance à l'eau des activités industrielles
  - Optimiser la gestion de l'eau potable
  - Optimiser l'utilisation de l'eau en agriculture
  - Penser la réutilisation de la ressource dans sa globalité
  - Améliorer et diffuser la connaissance

D'autres leviers toujours en débat….

4 – Les Inondations
et submersion marine

<u>Les enjeux associés au réchauffement climatique :</u>

- *Risque de submersion marine, d'érosion du littoral*
- *Risque d'inondation pour les portions de cours d'eau sous influence maritime*
- Conséquences des fortes pluies plus fréquentes sur les petits bassins réactifs
- Évolution démographique complexe à gérer
- Devenir de certaines activités potentiellement inondables

4 – Les Inondations et submersion marine

- **Un principe d'action** : *mettre en œuvre les politiques actuelles de prévention des risques tout en développant une vision à long terme »*

- **Des leviers d'action :**
  - Accélérer la mise en œuvre des politiques
  - Gérer autrement les zones inondables
  - Améliorer et diffuser la connaissance

D'autres leviers toujours en débat….

5 – La Gouvernance

Les enjeux associés au réchauffement climatique :

- Consolidation de la légitimité des CLE, formation et information des membres
- Informer, sensibiliser le public
- Etre transparent sur la situation, les risques
- Améliorer la connaissance et l'ingénierie
- Prendre en compte les acteurs (EPCI…) et les démarches existantes (SCOT, SRADDET…)

5 – la Gouvernance

- **Un principe d'action :** *intégrer l'adaptation au changement climatique dans tous les lieux et documents de gouvernance*

- **Des leviers d'action** *:*

  - Mobiliser davantage les leviers réglementaires et économiques
  - Améliorer et diffuser la connaissance

D'autres leviers toujours en débat….

La consultation

- Du 1er mai au 31 octobre 2017
- A destination des assemblées du bassin et du public
- Destinée à :
  - recueillir les avis sur les propositions
  - recueillir des propositions complémentaires
  - recenser les actions déjà en cours localement et montrer que l'action est déjà possible

La consultation

- Une consultation dématérialisée

- Le questionnaire est accessible sur le site Prenons soins de l'eau à l'adresse suivante : http://www.prenons-soin-de-leau.fr/cms/accueil/le-bon-etat-des-eaux/votre-avis-sur-leau/donnez-votre.html

- Deux niveaux de réponse possible :
  - en tant qu'assemblée
  - en tant que citoyen

Le questionnaire

Pour des raisons de lisibilité, le texte complet du projet de plan n'est pas présenté au fil des pages du questionnaire.
Cependant, sur chaque page, un bouton vous permettra d'accéder à l'ensemble du texte concerné par la question.

Voir le questionnaire :

- questionnaire au format papier PDF (0,9Mo)

Le projet de plan et son annexe sont disponibles en intégralité ci-dessous.

Les résultats de la consultation seront consultables à cette même adresse au début de l'année 2018.

Pour une meilleure lisibilité, nous vous recommandons d'utiliser un navigateur autre que Internet explorer (Firefox, Chrome...).

Je participe à la consultation !

Pour tout renseignement sur cette consultation, vous pouvez nous contacter à l'adresse : climat@eau-loire-bretagne.fr

+ En savoir Plus

- Texte complet du projet de plan d'adaptation PDF (1Mo)
- Annexe « Etat des lieux des connaissances » PDF (1,2Mo)

Questionnaire complet imprimable

Textes du projet de plan et de son annexe sur l'état des connaissances

Le questionnaire

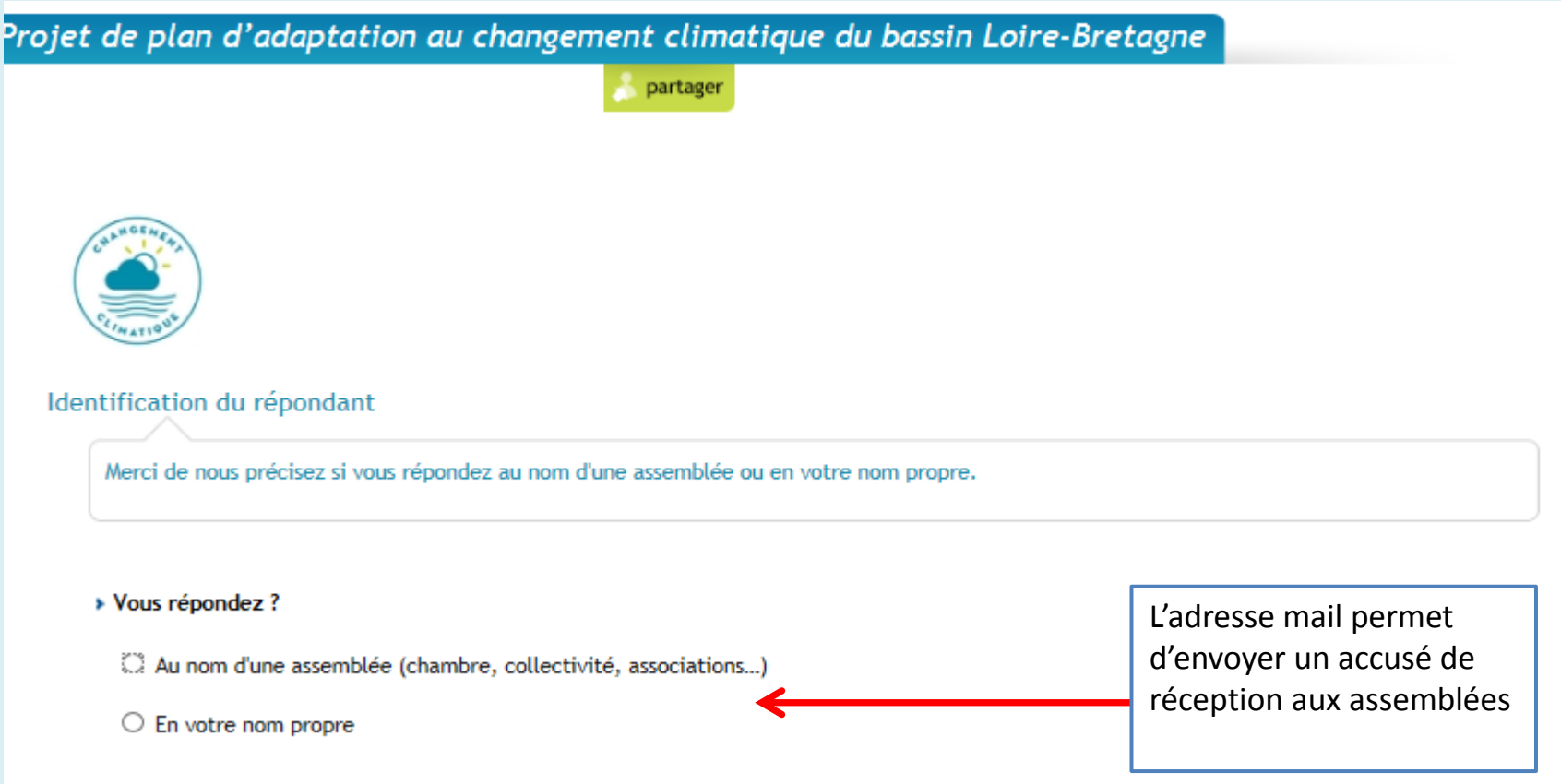

L'adresse mail permet d'envoyer un accusé de réception aux assemblées

Le calendrier de travail

2016	2017	2018
rédaction du projet	consultation, analyse	vote du plan

Mars 2016 : lancement de la rédaction

Mars 2017 : projet de plan soumis à consultation

Du 1er mai au 31 octobre : consultation

Mi septembre mi octobre Forums de l'eau et CT dédiés

Réunion du comité de bassin

Merci pour votre attention!

Et pour toute demande une adresse mail :

climat@eau-loire-bretagne.fr

Un exemple de carte de vulnérabilité

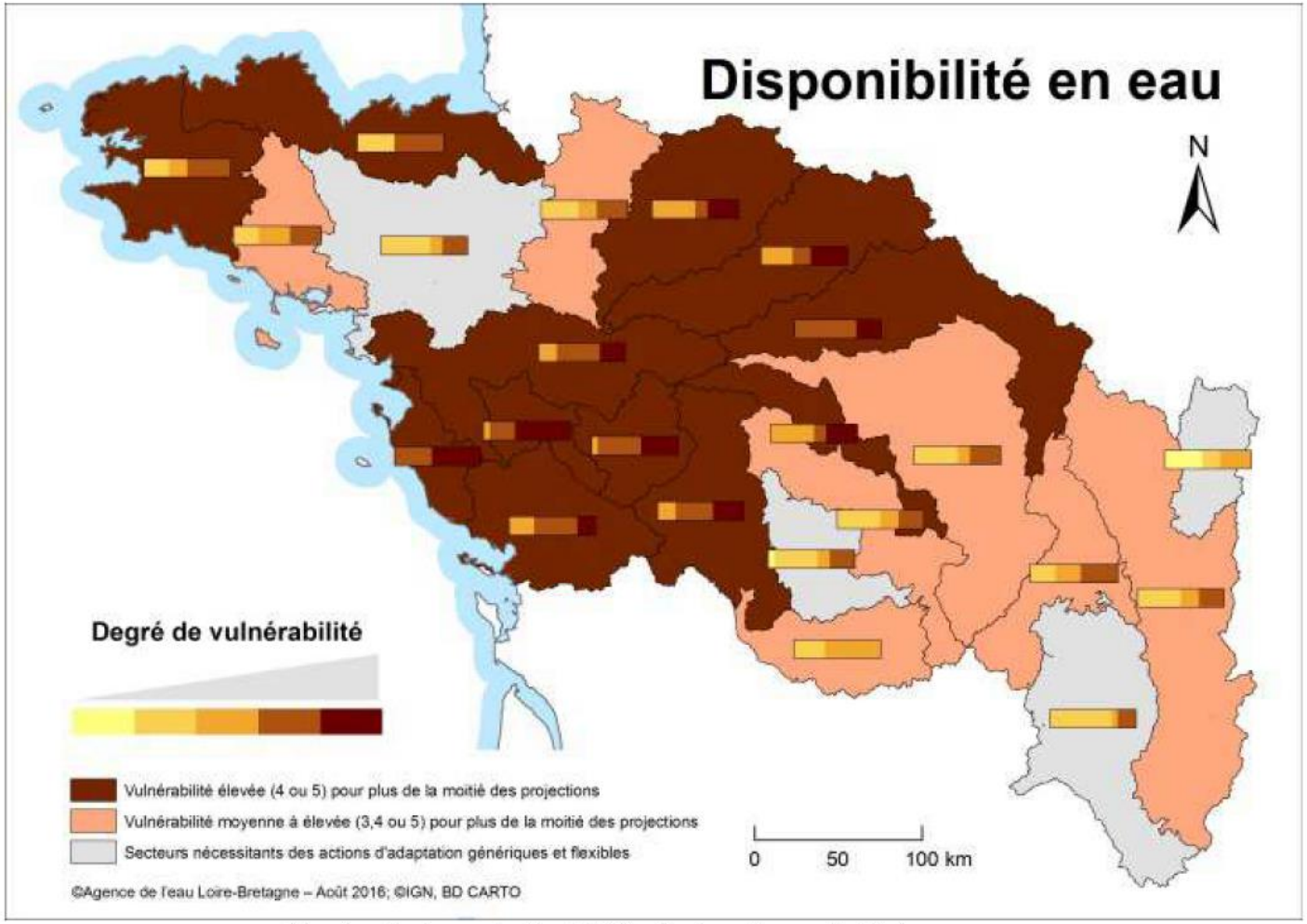

Carte de la vulnérabilité de la disponibilité en eau

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire
structure porteuse

4 - Avis du Bureau sur le projet de SOCLE Loire-Bretagne

Loire
LE DÉPARTEMENT

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE
structure porteuse

Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau

Généralités

- Introduite par l'arrêté du 20 janvier 2016 relatif au contenu des SDAGE
- Élaborée par la DREAL de bassin
- A arrêter au plus tard le 31 décembre 2017, sans induire de mise à jour du SDAGE LB 2016-2021
- Pas de portée juridique, document d'accompagnement des SDAGE
- Révisée à chaque mise à jour du SDAGE : v.2 en 2021

Loire
LE DÉPARTEMENT

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE
structure porteuse

Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau

CONTENU GÉNÉRAL (NOTE MINISTÉRIELLE DU 7 NOVEMBRE 2016)

- UN **DESCRIPTIF DE LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES** « EAU » ENTRE LES COLLECTIVITÉS ET LEURS GROUPEMENTS

- DES **PROPOSITIONS D'ÉVOLUTION** DES MODALITÉS DE COOPÉRATIONS ENTRE COLLECTIVITÉS **SUR LES TERRITOIRES À ENJEUX** (GOUVERNANCE ET OBJECTIFS DCE), AU REGARD DE LA **COHÉRENCE DES PÉRIMÈTRES EXISTANTS** (GÉOGRAPHIQUES ET COMPÉTENCES)

Loire
LE DÉPARTEMENT

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire
structure porteuse

Le projet de SOCLE LB

LES OPTIONS RETENUES POUR LA SOCLE V.1 LB :

- **LES COMPÉTENCES LOCALES « EAU » CONCERNÉES :** AEP, ASSAINISSEMENT (COLLECTIF, NON COLLECTIF ET EP URBAINE) ET GEMAPI

- **PRIORITÉS AFFICHÉES :** RÉALISER UN PREMIER ÉTAT DES LIEUX NON EXHAUSTIF, QUI PERMETTRE D'ORGANISER UN PREMIER DÉBAT SUR LES ENJEUX ET LES GRANDS PRINCIPES ORGANISATIONNELS À L'ÉCHELLE DE LB

- **RÉSULTATS ATTENDUS** : CARTOGRAPHIE DES COMPÉTENCES ET DES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION ET IDENTIFICATION DES TERRITOIRES À ENJEUX (GOUVERNANCE ET DCE)

Loire
LE DÉPARTEMENT

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire
structure porteuse

Le projet de SOCLE LB

LES PROPOSITIONS GÉNÉRALES DE LA SOCLE V.1 LB

« L'AFFIRMATION D'UN MODÈLE UNIQUE OU UNIFORME N'AURAIT PAS DE SENS. À CE TITRE, LES PROPOSITIONS SUIVANTES N'ONT PAS VOCATION À ÊTRE SYSTÉMATIQUEMENT DÉCLINÉES, SUR TOUS LES TERRITOIRES »

- FAVORISER DES STRUCTURES DE « TAILLE SUFFISANTE »
- FAVORISER LE MAINTIEN DES STRUCTURES APPORTANT SATISFACTION
- FAVORISER UN EXERCICE LE PLUS INTÉGRÉ POSSIBLE DES MISSIONS DE CHACUNE DES COMPÉTENCES

Loire
LE DÉPARTEMENT

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire
structure porteuse

Le projet de SOCLE LB

Les propositions générales de la SOCLE v.1 LB

- Favoriser l'articulation des compétences «eau» avec d'autres compétences (urbanisme et aménagement)

- Favoriser une gestion durable et solidaire de la ressource en eau

  - **Gestion durable et globale du patrimoine** : assurer l'unicité du gestionnaire (réseaux, stations de traitements, digues…) pour un même système « physique ».

  -- **Solidarités urbain-rural, amont-aval** : consolider, voire faire émerger, des structures dépassant les échelles administratives des EPCI à fiscalité propre.

- Veiller à bien articuler les échelles de planification et de maîtrise d'ouvrage, afin d'amplifier la mise en œuvre d'actions sur le terrain

Loire
LE DÉPARTEMENT

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire
structure porteuse

Le projet de SOCLE LB

Les propositions GEMAPI de la SOCLE v.1 LB

- Tenir compte des structures existantes : possibilité d'une phase transitoire vers organisation cible avec coopérations formalisées entre structures existantes, coordination possible par les EPTB

- Se regrouper en syndicat(s) mixte(s) : lorsque le bassin versant ou le bassin de risque n'est pas inclus dans le périmètre d'un seul EPCI FP, il est recommandé aux EPCI FP de se regrouper en syndicat(s) mixte(s) pour l'exercice de la compétence GEMAPI sur des périmètres cohérents avec les enjeux

Loire
LE DÉPARTEMENT

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire
structure porteuse

Le projet de SOCLE LB

LES PROPOSITIONS GEMAPI DE LA SOCLE v.1 LB

- DANS LES TERRITOIRES À ENJEU D'INONDATION IMPORTANT PAR LES COURS D'EAU SE REGROUPER AU SEIN D'UN SYNDICAT MIXTE ASSURANT **L'ENSEMBLE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI** ET CE, À L'ÉCHELLE DU BASSIN DE RISQUE

- DANS LES TRI, RECHERCHER L'UNIFICATION DES MAÎTRISES D'OUVRAGE ET DE LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION POUR UNE MÊME ZONE PROTÉGÉE

Loire
LE DÉPARTEMENT

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire
structure porteuse

Le projet de SOCLE LB

Les propositions GEMAPI de la SOCLE v.1 AELB

- Dans les territoires où le risque de non - atteinte des objectifs DCE est dû aux problèmes de morphologie et de continuité écologique, se regrouper en syndicat mixte exerçant les compétences **GEMA** sur un périmètre comprenant la ou les masses d'eau concernées

- Favoriser les regroupements **articulant Gemapi et lutte contre les pollutions diffuses**, en particulier dans les secteurs 1C-4 du Sdage « lutte contre l'érosion des sols » **(Aix ,Lignon du Forez et Sornin).**

Loire
LE DÉPARTEMENT

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire
structure porteuse

Le projet de SOCLE LB

Les propositions AEP de la SOCLE V.1 LB

- FAVORISER **EXERCICE INTÉGRÉ** DE LA COMPÉTENCE (PRODUCTION, TRANSFERT, DISTRIBUTION) SUR UN MÊME TERRITOIRE

- FAVORISER DES REGROUPEMENTS PERMETTANT DE METTRE EN PLACE, POURSUIVRE, AMPLIFIER LES DYNAMIQUES DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

- FAVORISER DES REGROUPEMENTS PERMETTANT DE SÉCURISER LA RESSOURCE (PLAN QUANTITATIF ET SANITAIRE, LÀ OÙ LES PRÉLÈVEMENTS SONT MAJORITAIREMENT SUPERFICIELS)

Loire
LE DÉPARTEMENT

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire
structure porteuse

Le projet de SOCLE LB

LES PROPOSITIONS ASSAINISSEMENT DE LA SOCLE V.1 LB

- FAVORISER EXERCICE INTÉGRÉ DE LA COMPÉTENCE (COLLECTE, TRANSPORT, DÉPOLLUTION) EU ET EP SUR UN MÊME TERRITOIRE
- FAVORISER DES REGROUPEMENTS PERMETTANT DE METTRE EN PLACE, POURSUIVRE, AMPLIFIER LES DYNAMIQUES DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PONCTUELLES
- FAVORISER DES REGROUPEMENTS PERMETTANT DE GÉRER LES EAUX PLUVIALES
- FAVORISER LE MAINTIEN DES « PETITS » ÉQUIPEMENTS APPORTANT SATISFACTION

Loire
LE DÉPARTEMENT

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire
structure porteuse

Le projet de SOCLE LB

Les propositions SPANC de la SOCLE V.1 LB

- Pérenniser l'exercice de la compétence à une échelle intercommunale, en invitant à la mise en place de SPANC partout où cela est nécessaire

Loire
LE DÉPARTEMENT

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire
structure porteuse

Le projet de SOCLE LB

Les propositions de la SOCLE v.1 LB

- Les conseils départementaux sont invités à maintenir une capacité d'appui technique aux collectivités territoriales

- Les conseils régionaux sont invités à amplifier la mobilisation de l'ensemble des fonds européens disponibles pour le petit et le grand cycle de l'eau, et à établir des documents à destination des élus leur permettant d'élaborer leurs demandes de subvention

Loire
LE DÉPARTEMENT

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire
structure porteuse

Le projet de SOCLE LB

PROPOSITION D'AVIS

- FAVORABLE
- RAPPELER
  - LES OBJECTIFS ET SOULIGNER LA NÉCESSAIRE ADAPTATION LOCALE
  - CONSULTATION DES ACTEURS DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DE LA SOCLE V.2

Loire
LE DÉPARTEMENT

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire
structure porteuse

Merci de votre attention

Loire
LE DÉPARTEMENT

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire
structure porteuse

PROPOSITIONS POUR UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Loire
LE DÉPARTEMENT

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire
structure porteuse

Plan de communication

OBJECTIFS

- RÉPONDRE AUX DISPOSITIONS DU SAGE
- MIEUX IMPLIQUER LES MAÎTRES D'OUVRAGE LOCAUX DANS LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE
- FAIRE CONNAITRE LE SAGE ET VALORISER SES PRODUCTIONS
- VALORISER LES ÉCHANGES AU SEIN DE LA CLE ET LES PRODUCTIONS DES STRUCTURES PARTENAIRES

Loire
LE DÉPARTEMENT

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire
structure porteuse

Plan de communication

Méthode

- État des lieux des moyens de communication existants pour le SAGE LRA
- Rencontres/consultations des différents membres/partenaires du SAGE pour identifier leurs besoins en communication
- Réalisation d'un benchmarking sur les plans de communication des autres SAGE et des diverses institutions « eau »
- Rédaction d'un plan d'action tenant compte des multiples enjeux identifiés (évolutions des compétences, infobésité, moyens humains, etc.)

Loire
LE DÉPARTEMENT

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire
structure porteuse

Plan de communication

Propositions

- Définition d'une identité visuelle (logo + charte graphique)
- Refonte du site internet
- Être présent sur les réseaux sociaux (Twitter, veille professionnelle et communication) pour :
  - Valoriser les productions du SAGE (études, observatoire)
  - -- valoriser/relayer les productions des membres/partenaires (newsletter)
- Mise en place d'outils d'échange régulier avec les partenaires (commission communication, etc.)
- Création d'un Label SAGE LRA (avec AELB/EPL ?)

Loire
LE DÉPARTEMENT

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire
structure porteuse

TABLEAU DE BORD ET OBSERVATOIRE DU SAGE

Loire
LE DÉPARTEMENT

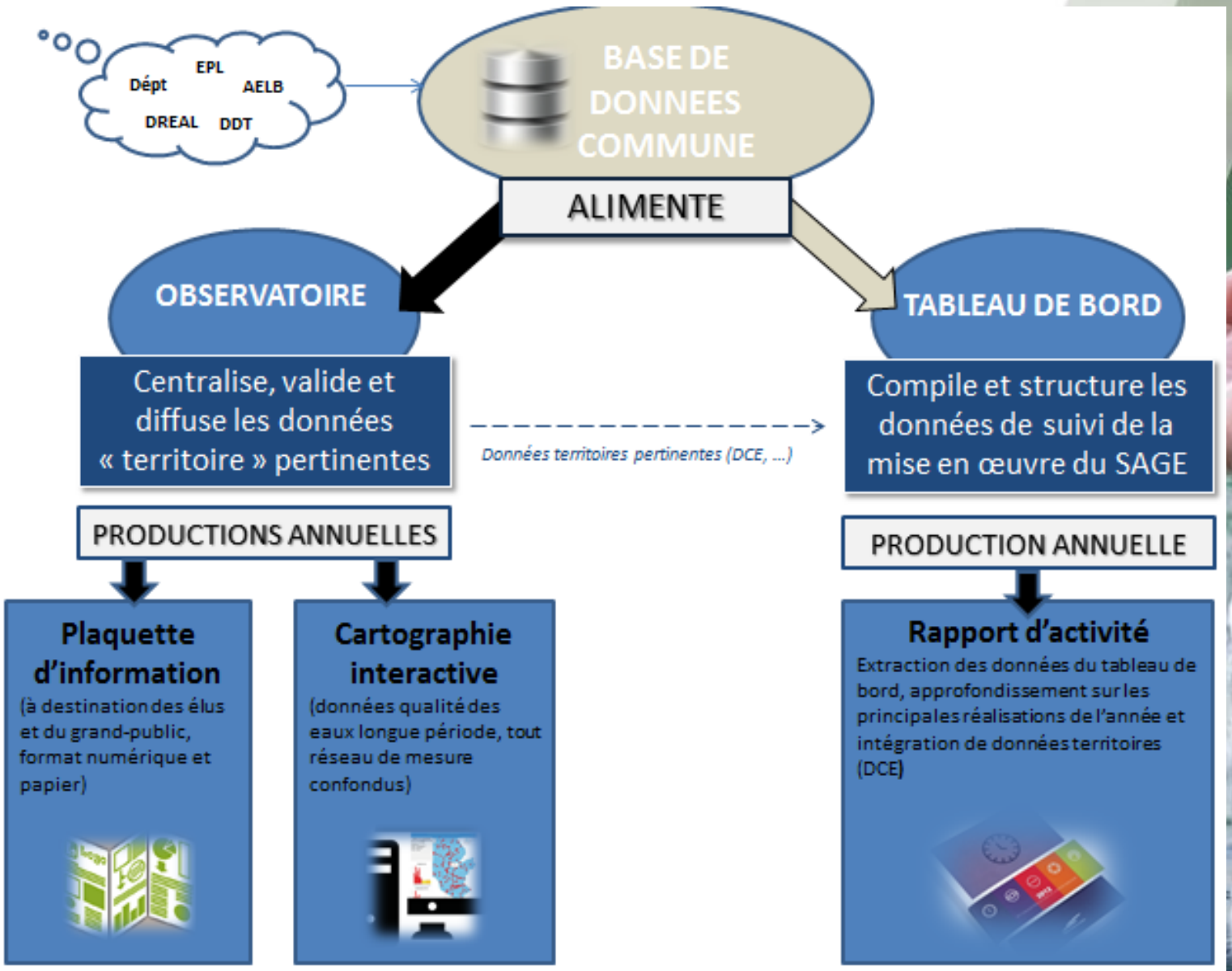
EPL
Dépt
AELB
DREAL
DDT
BASE DE DONNEES COMMUNE
ALIMENTE
OBSERVATOIRE
TABLEAU DE BORD
Centralise, valide et diffuse les données « territoire » pertinentes
Données territoires pertinentes (DCE, ...)
Compile et structure les données de suivi de la mise en œuvre du SAGE
PRODUCTIONS ANNUELLES
PRODUCTION ANNUELLE
Plaquette d'information
(à destination des élus et du grand-public, format numérique et papier)
Cartographie interactive
(données qualité des eaux longue période, tout réseau de mesure confondus)
Rapport d'activité
Extraction des données du tableau de bord, approfondissement sur les principales réalisations de l'année et intégration de données territoires (DCE)

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire
structure porteuse

Tableau de bord et observatoire du SAGE

STRUCTURE PLAQUETTE ANNUELLE

C:\USERS\GONZAGUE.DE-MONTMAGN\DESKTOP\PLAQUETTESAGE_VERSION02082017.PDF

Loire
LE DÉPARTEMENT

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire
structure porteuse

Merci de votre attention

Loire
LE DÉPARTEMENT